

Réunion publique de présentation et d'échanges sur le projet d'aménagement 4 saisons de la station de Chalmazel du 17 mars 2022

à la salle des fêtes de Chalmazel à Chalmazel-Jeansagnière

Intervenants :

Jean-Yves BONNEFOY, Vice-président départemental Sports-Jeunesse et en charge de la station de Chalmazel,
Véronique CHAVEROT, Vice-présidente départementale Attractivité-Tourisme,
Chantal BROSSE, Vice-présidente départementale à l'Agriculture,
Christophe BAZILE, Président de Loire Forez Agglomération,
Pierre-Jean ROCHETTE, Président de l'Office de Tourisme de Loire Forez,
Valéry GOUTTEFARDE, Maire de Chalmazel-Jeansagnière,
Jean-Pierre TAITE, Vice-Président de la Région en charge de l'agriculture Conseiller à la Région Auvergne Rhône-Alpes,
Christelle DE VILLELE, Cheffe de projet en charge du projet de développement de la station de Chalmazel.

Public : près de 120 personnes

Durée : 1 heure 30

Points traités dans l'ordre du jour :

- * C'est quoi la concertation publique ?
- * La « station d'aujourd'hui »
- * La « station de demain »
- * Echanges avec le public

Document présenté :

- Diaporama « Projet d'aménagement de la station de Chalmazel - Réunion publique du 17 03 2022 »

Introduction

M GOUTTEFARDE accueille les participants, remercie M BONNEFOY et ses services pour le travail mené sur le projet de développement de la station. Il rappelle que sans la station, la commune de Chalmazel-Jeansagnière ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui.

M TAITE indique que dans le cadre du contrat de Plan Etat-Région 2021-2027, un certain nombre de projets vont être financés par l'Etat et la Région Auvergne Rhône Alpes dont notamment le projet de développement de la station de Chalmazel. Il tient à rappeler que la Région soutient déjà la station.

M BONNEFOY souligne que la station a 90 ans et qu'il est important de réfléchir à son avenir. L'objectif du Département est de conforter la station par une action de diversification 4 saisons de ses activités. Chalmazel est identifiée comme un enjeu d'aménagement du territoire que le Département doit relever.

M ROCHETTE prend la parole également au nom de Me BROSSE. Il insiste sur le fait que la présence d'un public nombreux à cette première réunion publique conforte la motivation des élus à porter le projet de développement 4 saisons de la station. Il note la présence d'une élue de l'opposition dans l'assemblée et affirme que cette présence

envoi un signal fort. Il en est effet important que toutes les parties prenantes se retrouvent autour de la table durant cette concertation publique sur le projet d'aménagement 4 saisons de la station.

Me DE VILLELE présente les modalités de cette concertation ainsi que les différents aménagements prévus dans le cadre du projet et les procédures administratives nécessaire à leurs mises en œuvre.

1- Présentation

1-1- C'est quoi la concertation publique ? (Slide 3)

La concertation publique, objet de la présente réunion, est une procédure règlementaire obligatoire qui accompagne le processus d'élaboration du projet d'aménagement de la station de Chalmazel préalablement au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme. Cette procédure permet d'associer tous les publics concernés ou intéressés par le projet.

Cette procédure qui a débuté le 1^{er} novembre 2021 se poursuivra jusqu'au 30 juin 2022. Le dossier de concertation est consultable sur les sites internet du Département, de la Mairie et de Loire Forez Agglomération ainsi qu'à la Mairie de Chalmazel-Jeansagnière. Cette concertation publique a fait l'objet d'un avis de publicité dans le Journal Le Progrès le 20 octobre 2021 pour informer le public du lancement de la concertation, puis le 3 mars 2022 pour prolonger ses délais. Cet avis a été affiché au siège du Département à Saint Etienne ainsi qu'à la Mairie de Chalmazel-Jeansagnière. A son terme, cette concertation fera l'objet d'un bilan soumis à l'adoption de la Commission permanente du Département.

1-2- La « station d'aujourd'hui » (Slides 4 à 7)

Aujourd'hui beaucoup de porteurs de projets souhaitent s'installer sur la commune de Chalmazel-Jeansagnière. Cela est dû en grande partie au projet de développement de la station.

La station de Chalmazel est une station familiale au cœur des Monts du Forez équipée de 7 téléskis, d'un télésiège, de pistes de descentes et d'une centaine d'enneigeurs. Aujourd'hui, la station est ouverte 80 jours l'hiver et 50 jours l'été (Slide 5).

Elle est connue pour la détente, la découverte de la glisse et les activités sportives, de plus en plus connectée avec les sites touristiques des monts et crêtes du Forez (Slide 6). Elle propose principalement des activités et accueille des événements en lien avec la neige : ski, luge d'hiver, raquettes, ski de randonnée, handiski, snowboard, Chalma Winter Fest, Fête de la station... (slide 6)

Sa diversification 4 saisons est lancée avec des activités et événements proposés l'été : Moutain Kart, VTT, trottinette électrique, mini-golf, Festi Nature, Chalma Trail, Bike and Troc... et en toutes saisons sur les sites alentours connectés à la station : ski de fond, Fête du Col de la Loge, Via Ferrata du Rocher de l'Olme, VTT enduro...

La station est aujourd'hui une station accessible dans la Loire et aux portes de Lyon au niveau de sa tarification et des transports. Elle dispose d'une fréquentation assez importante l'hiver et lors des manifestations. L'objectif est de fidéliser et de conquérir de nouvelles clientèles. Cela passe par un confortement des activités liées à la neige, à une diversification des activités et événements 4 saisons et à la création d'hébergements touristiques de séjour.

Enfin, la station dispose d'atouts naturels et d'un patrimoine remarquables qu'il faut mettre en avant et valoriser afin d'attirer davantage de public : familles, sportifs, amoureux de la nature... Cela passe notamment par des actions de communication et de promotion du territoire (Slide 7).

1-3- La « station d'aujourd'hui » (slides 8 à 14)

D'une « station de sports d'hiver » à une « station durable 4 saisons » (Slide 8)

Me DE VILLELE commente la vidéo de présentation des aménagements prévus dans le cadre du projet de développement. Elle rappelle que ce projet permettra de proposer des activités en cas de carence de neige et en dehors des périodes de neige : luge sur rail, parcours multi-glisses et parcours multi-activités, espace multi-glisses, sentier pédagogique de découverte de la nature... Il intègre également un réaménagement des bâtiments et des équipements : Pôle d'accueil, Pôle de commerces, nouveau stockage d'eau, nouveau stationnement, hébergements touristiques...

Le stockage d'eau a pour objectif d'optimiser la production de pendant les fenêtres de froid afin de sécuriser l'activité l'hiver et garantir l'amortissement des investissements. Ce stockage devra être vidé l'été pour respecter la réglementation en vigueur ce qui obère la possibilité d'une activité ludique en été telle que projetée initialement par le Département.

Concernant la luge sur rail 4 saisons, cet équipement « phare » sera adapté aux personnes en situation de handicap. La descente multi-glisses est proposée pour étoffer l'offre d'activités de glisse. Le nouveau stationnement moins impactant pour l'environnement sera situé à côté de la billetterie et comportera environ une centaine de places.

Qui sont les bénéficiaires du projet ? (Slide 9)

Les usagers sont les premiers bénéficiaires de ce projet : les familles, les scolaires et centres de loisirs, les amateurs de la nature, les adeptes de sensations fortes.

Sont également bénéficiaires du projet :

- les professionnels et les associations (professionnels du social, producteur du terroir, protecteurs des Patrimoines)
- les politiques territoriales : Europe, Région, Parc Naturel Régional Livradois Forez, Comité du Massif Central, Loire Forez, communes du territoire,
- les services opérationnels des collectivités, les services sociaux et environnementaux, les fédérations.

Genèse du projet d'aménagement 2012-2018 (Slide 10)

Me DE VILLELE présente rapidement aux participants les différentes étapes de mise en œuvre de 2012 à 2018 qui ont permis d'aboutir au projet d'aménagement tel que présenté à la concertation publique.

Grandes étapes du Plan de développement : de 2018 à 2021 (Slide 11)

Me DE VILLELE mentionne les grandes étapes conduites entre 2018 et 2021 pour mener les études pré-opérationnelles identifier les procédures administratives et réglementaires.

Plan de développement de la station à 10 ans et programmation opérationnelle 2018-2025 (Slide 12)

Rappel des orientations stratégiques et de leur traduction opérationnelle. Les investissements liés à la neige représentent 25% sur la période 2018-2025, les investissements 4 saisons, et la réorganisation des aménagements et équipements du bas de station adaptés pour accueillir les nouvelles activités en toutes saisons 32%.

1-3-6 C'est long ? Oui, depuis 2017, rendre le projet « réalisable » (Slide 13)

Me DE VILLELE présente les différentes actions restant à mener démarches à accomplir pour mettre en œuvre le projet de développement.

Au niveau de l'urbanisme, le Département de la Loire est en attente de l'approbation du PLUi et de l'UTN locale de Loire Forez Agglomération afin de pouvoir déposer les permis d'aménager et de construire. Ces procédures devraient aboutir à la fin de l'année 2022 – début d'année 2023.

Au niveau environnemental et paysager, le Département devra déposer une demande d'évaluation environnementale auprès de l'Autorité environnementale qui rendra un avis joint aux procédures administratives, notamment au moment de l'enquête publique. Le projet de classement des Hautes Chaumes au titre des paysages avance. Le projet de développement intègre ses objectifs.

Pour peaufiner le projet, le Département poursuit la concertation avec les collectivités et les services de l'Etat mais également avec les professionnels et les associations proposant des activités de pleine nature.

Une stratégie de communication, une démarche qualité et des moyens humains seront déployés pour engager la diversification « 4 saisons ».

1-3-7 Les grandes étapes opérationnelles à venir (Slide 14)

L'année 2022 sera consacrée principalement aux procédures administratives: concertation publique, enquête publique, déclaration d'utilité publique, ...

L'année 2023 sera quant à elle consacrée au dépôt des permis d'aménager et de construire, dossiers de défrichement, ainsi qu'aux déboisements.

L'année 2024 fera l'objet des premiers aménagements : création d'activités côté télésiège, construction des espaces d'accueil et de départ d'activités, création du stockage d'eau, ...

Enfin, l'année 2025 sera consacrée notamment aux démolitions, à la création de l'espace multi-glisses et d'une luge tubing, ainsi qu'à l'extension et la modernisation du Chalet séjour notamment pour relocaliser la restauration. Ce serait bien de compléter par les dates cibles de lancement des nouveaux équipements

1-3-7 La concertation publique ? (Slide 15)

Deux réunions thématiques sont programmées à l'issue de cette première réunion publique ouvertes également aux habitants, professionnels, associations, ...

La première réunion thématique intitulée « le développement de la station : une évolution des activités pour répondre aux évolutions climatiques » aura lieu à la salle hors sac de la station le vendredi 8 avril de 17h à 18h30. Elle sera précédée d'une visite sur site à partir de 16h.

La seconde réunion thématique intitulée « Chalmazel : un nouvel essor au cœur de la Région Auvergne Rhône Alpes » aura lieu à la salle des fêtes de Chalmazel-Jeansagnière le jeudi 9 juin de 18hs à 19h30. Elle sera suivie d'une réunion de synthèse de la concertation publique de 19h30 à 20h.

2- Echanges avec le public

Intervention de Me CHAVEROT, Vice-présidente départementale Attractivité-Tourisme

L'attractivité du Département passe aussi par la station de Chalmazel qui est l'unique station de ski dans la Loire. Le projet d'aménagement de la station est un beau projet qu'il faut poursuivre. Je tiens à remercier les services du Département en charge de ce projet car ils sont toujours présents malgré les difficultés rencontrées.

Question posée au public par M BONNEFOY, Vice-président départemental Sports-Jeunesse et en charge de la station de Chalmazel : « Qu'est-ce que vous pensez du projet ? » « Qui d'entre vous est déjà allé à Prabouré ? Quelles sont vos ressentis sur cette station ? »

Réponse de l'auditoire : C'est une offre intéressante pour les personnes qui y sont allées.

Intervention de M BONNEFOY, Vice-président départemental Sports-Jeunesse et en charge de la station de Chalmazel

A la station de Chalmazel, nous voulons créer une véritable « destination sport nature » en lien avec le Col de la Loge, le Col du Béal mais également le Col des Supeyres. Le Pôle de Pleine nature est d'ailleurs un axe de développement des territoires très intéressant puisqu'il permet de travailler tous ensemble. L'obtention par la station de Chalmazel du Label Sports Nature permettra de mettre en valeur le potentiel et les particularités du territoire et de proposer un véritable accueil aux clients dans leurs activités (vélos, randonnées à thème...). L'objectif est de faire de la station un véritable Pôle d'attractivité.

Intervention de M CHAVAREN, Maire de la Valla-sur-Rochefort

Cette première réunion publique sur le projet d'aménagement de la station permet de montrer que le projet avance : c'est une bonne nouvelle. La diversification de la station est attendue depuis longtemps car elle est indispensable. Il y a une certaine impatience du public à ce que le projet aboutisse sachant qu'il est prévu depuis un certain temps. J'espère que nous tenons enfin le bon bout.

Intervention de M GOUTTEFARDE, Maire de Chalmazel-Jeansagnière

Nous sommes ravis de l'engagement du Département, de Loire Forez agglomération mais également de la Région dans ce projet d'aménagement de la station. Je tiens à rappeler que la diversification a également été engagée sur le Col de la Loge avec un certain nombre d'activités proposées : VTT, rando... et le village de chalmazel-Jeansagnière avec le label village sport nature

L'objectif est d'inciter les prestataires d'activités à s'installer sur la commune, M GROIZARD en est d'ailleurs un bon exemple. Les investissements Neige représentent que 25% mais c'est déjà beaucoup. Comme l'a dit M WAUQUIEZ, Président de la Région, aujourd'hui « le tout ski c'est fini mais sans le ski tout est fini ». Cela fait 40 ans que la station est équipée en enneigeurs et qu'elle produit de la neige de culture. Aujourd'hui, le matériel pour produire cette neige de culture est davantage performant ce qui permet d'utiliser moins d'eau et donc de moins impacter l'environnement.

Nous espérons inaugurer quelque chose à la station d'ici la fin du mandat. Nous allons mener à bien ce projet tous ensemble.

Intervention de M BAZILE, Président de Loire Forez Agglomération

L'investissement de 10 millions d'euros pour la station de Chalmazel n'a pas le même impact que les investissements dans les grandes villes. Toutefois, cet investissement est mérité car le territoire bénéficie de retombées importantes de la station. De plus, la commune de Chalmazel-Jeansagnière apporte au territoire de Loire Forez tout ce qu'elle pourrait apporter.

S'agissant maintenant du PLUi, cela fait 6 ans que nous travaillons dessus à Loire Forez. Nous arrivons au bout du processus de validation. L'enquête publique est terminée : elle a permis de recueillir 1 500 remarques de la part des particuliers et 900 remarques de la part des services de l'Etat. Le PLUi doit être approuvé en fin d'année. Suivra ensuite l'Unité Touristique Nouvelle Locale (UTNI).

Intervention de M BONNEFOY, vice-président départemental Sports-Jeunesse et en charge de la station de Chalmazel

Les 10 millions d'euros d'investissement sont portés par le budget annexe de la station de Chalmazel. Toutefois, le Département a acté le maintien d'une subvention d'exploitation pour la station ce qui permet de réaliser de nouveaux investissements lors d'une très bonne saison et d'assurer l'équilibre budgétaire lors d'une mauvaise saison.

Intervention de M MONCELON, Loueur de matériels à la station de Chalmazel

Au regard du projet présenté ce soir, un regret me vient à l'esprit : celui d'avoir été un acteur de la station 18 ans trop tôt.

Intervention de M TAITE, Vice-président Région en charge de l'Agriculture

Pour que le projet se passe bien et puisse aboutir, il faut que toutes les planètes soient alignées. Or aujourd'hui, elles le sont, vu que le Département de la Loire, Loire Forez Agglomération, la Région et la commune sont tous favorables au projet. Cela n'a pas toujours été le cas. Depuis 2017, M WAUQUIEZ soutient le projet.

Je tiens à souligner que dans notre Région, il n'y a pas que les grandes Métropoles. La ruralité a aussi besoin d'emplois et d'économie. C'est la raison pour laquelle nous vous soutenons sur ce projet.

Les échanges étant terminés, M GOUTTEFARDE remercie les participants de leur présence et leur rappelle qu'une prochaine réunion publique aura lieu le vendredi 8 avril à la station de Chalmazel. La séance est levée à 19h30.